

# DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE SÉJOUR

**VOTRE DATE D'ECHEANCE :** Merci de transmettre votre dossier par mail (en PDF) ou par courrier au plus tard 1 mois avant la date de début du séjour de vacances.

## POUR TOUS LES SEJOURS :

- La **Fiche Sanitaire** remplie dans sa totalité.  **AUTORISATIONS à cocher et signer**
- Le règlement du **solde du séjour**  
(sauf prise en charge totale départementale, participation parents ou famille accueil à régler avant le séjour).
- La **photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale**  
(document indispensable que vous pouvez demander à votre caisse par Internet)  
ou de la carte **CMU** à jour. (PAS DE photocopie de la Carte Vitale, c'est inutile)
- La **photocopie de la mutuelle complémentaire** à jour (sauf si CMU).
- Un **Certificat Médical d'Aptitude à une activité sportive**  
(à faire remplir au dos de la fiche sanitaire par votre médecin traitant ou joindre un certificat libre au dossier) de **moins de 3 ans** à la date du début du séjour. Attention, les certificats étant valables 3 ans, merci de transmettre une copie et de garder l'original pour toute inscription future, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.
- La **photocopie des vaccins à jour**
- Si l'enfant suit un traitement pendant son séjour, joindre l'ordonnance aux médicaments. (cf explications dans la fiche sanitaire)
- Si choix de transport, en option, joindre la photocopie du billet de train ALLER Gare de Saint-Maixent l'Ecole (l'original du billet du retour dans la valise) car nous ne prenons pas en charge la réservation et le paiement du train ! Cela nous permet de décharger un animateur pour aller chercher ou ramener un enfant à la gare. Attention : option possible uniquement pour les séjours se déroulant sur Le Loup-Garou !
- L'**attestation d'assurance de responsabilité civile** (pensez à vérifier que celle-ci couvre votre enfant pour les colonies)

## A RAJOUTER SELON LES SEJOURS :

- Pour « J'ai Sauzé dans l'eau » : le certificat médical doit préciser l'aptitude à la plongée.
- Pour les cavaliers en séjour « Stage Équitation », « Ados de cheval » ou « Equi'zen » déjà licenciés FFE, joindre la **photocopie de la licence 2020 ou transmettre le numéro de licence 2020**.  
Pour les non-licenciés (cf Demande de licence), elle peut être effectuée par le Loup-Garou pour un montant de 25 euros. Elle est obligatoire si l'enfant souhaite passer et valider un galop.  
(Passage Galop possible uniquement pour ces séjours)
- Joindre une attestation d'inscription, de l'année en cours, en club équestre ou un diplôme fédéral (galop) si pas de licence FFE de l'année en cours pour ces séjours.
- Pour « Ados à la mer », « J'ai sauzé dans l'eau » et « Yourte Nature », nous fournir obligatoirement le **test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques** (à valider par un maître-nageur).  
Gardez l'original, il est valable à vie, et nous transmettre une copie, nous ne conservons aucun document à l'issue des séjours de l'année en cours.

 **Nous vous rappelons qu'aucun document ne sera conservé à la fin de l'année. Tout dossier sera à re-constituer pour l'année suivante, merci donc de garder un exemplaire original (certificats, attestations...)**  
**Tout enfant sera refusé si le dossier est incomplet.**  
**Nous ne vous confirmons pas l'arrivée du dossier, nous vous informons pour tout document manquant par mail, téléphone ou sur votre facture**